

Règlement du jeu concours "Transformez votre été en un feu de joie"

Organisateur :

Le jeu concours est organisé par la Société des Solidaires, dont le siège social est situé à 1 RUE DE L ALBERTA 49300 CHOLET, et peut être contacté au 02 41 55 46 48. Le jeu concours n'est ni géré ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.

Période de participation :

Le jeu concours commence le Lundi 8 Avril 2024 à 18h00 et se termine le 30 Avril à 17h00. Toutes les participations reçues après cette date et cette heure ne seront pas prises en compte.

Éligibilité :

Le jeu concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus, résidant en France. Les employés de la Société des Solidaires et leurs familles ne sont pas éligibles pour participer.

Comment participer :

Pour participer, les participants doivent :

- S'inscrire en ligne en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur <https://esprithexa.fr/jeu-concours-avril/>.

Chaque participant est autorisé à jouer une seule fois.

Sélection du gagnant :

Le gagnant sera sélectionné au hasard parmi tous les participants éligibles. Le tirage au sort aura lieu le 30 Avril 2024, le même jour que la fin de la période de participation. Le gagnant sera annoncé sur la page Facebook/Instagram de la Société des Solidaires le 30 Avril 2024.

Prix :

Le prix est un brasero de qualité supérieure, d'une valeur approximative de 129 euro. Le prix ne peut être échangé contre de l'argent ou tout autre produit ou service.

Communication avec le gagnant :

Le gagnant sera contacté via message privé sur Facebook ou Instagram le jour même du tirage au sort, ainsi que par mail. Si le gagnant ne répond pas dans les 5 jours suivant la notification, un nouveau gagnant sera sélectionné.

Utilisation des données personnelles :

En participant au jeu concours, les participants consentent à ce que leurs données personnelles soient collectées et utilisées par la Société des Solidaires à des fins de gestion du jeu concours et commerciales. Les données personnelles ne seront pas partagées avec des tiers sans consentement préalable. De plus, les participants ont le droit de demander la modification ou la suppression de leurs données personnelles à tout moment en contactant la Société des Solidaires.

Acceptation du règlement :

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Modification ou annulation :

La Société des Solidaires se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu concours en cas de circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté.